

# CORRECTION

## Consigne

Relie le titre du texte de loi à son résumé

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1791



Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948



Convention des Droits de l'Enfant



Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de  
Discrimination à l'égard des Femmes



La Charte des droits fondamentaux de l'Union  
européenne



Adoptée en 1989, cette convention spécifie les droits des enfants et impose aux états signataires le devoir de les protéger et de les respecter. Elle reconnaît les enfants comme ayant des droits particuliers nécessaires à leur développement, tels que le droit à l'éducation, à la santé, et à la protection contre l'exploitation.

Entrée en vigueur en 1981, cette convention des Nations Unies vise spécifiquement à éradiquer la discrimination basée sur le genre. Elle engage les pays signataires à prendre des mesures pour prévenir, combattre et éliminer toutes formes de discrimination à l'égard des femmes dans tous les aspects de la vie sociale et politique.

Adoptée en 2000 et juridiquement contraignante depuis 2009, la charte garantit les droits civils, politiques, économiques et sociaux des citoyens de l'UE. Elle couvre des domaines comme la dignité, les libertés, l'égalité, la solidarité, la citoyenneté et la justice.

Mise en place par l'Assemblée générale des Nations Unies, cette déclaration établit des droits humains fondamentaux à une échelle mondiale, incluant la non-discrimination, les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Elle vise à promouvoir la liberté et la dignité humaine universelles.

Adoptée par l'Assemblée nationale législative française, cette déclaration consacre les droits universels et inaliénables tels que la liberté, la propriété, la sécurité, et la résistance à l'oppression. Elle marque un moment clé de la Révolution française, affirmant les principes fondamentaux de la démocratie.

